N°2016-BCA-44

- Membres théoriques : 5
- Membres en exercice : 5
- Membres présents :
  - Votants :
- BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SEINE-MARITIME

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

## CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE FORMATION AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE D'ALBATRE

Le 04 mai 2016, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 19 avril 2016, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 4 membres présents, le bureau peut valablement délibérer.

## **ETAIENT PRESENTS**

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1er Vice-Président
- Madame Sophie ALLAIS, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente
- Monsieur Gérard JOUAN, 3<sup>ème</sup> Vice-Président

## ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ

• Monsieur Bastien CORITON, membre

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Sur sa demande, le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76) met à disposition de la communauté de communes de la côte d'Albâtre (CCCA), ses locaux à titre gracieux, dans le cadre de l'organisation de l'exposition Up territoire d'Albâtre.

Les locaux concernés au sein du centre départemental de formation de Saint Valery en Caux sont l'amphithéâtre, les salles de cours 2 et 3, l'amphi tactique et les parties communes, le parking.

A ce titre, il convient d'approuver les termes de la convention de mise à disposition, à titre gracieux et d'autoriser le président à la signer ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

\* \*

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier et autorisent le président à signer la convention ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

Le président du conseil/d'administration,

André GAUTIER

BUREAU DU COURRIER

PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME